

Fonds de développement des entreprises d'économie sociale

PROGRAMME DE
FINANCEMENT

Ce programme vise à permettre aux organismes à but non lucratif ou aux coopératives qui répondent à des critères définis de réaliser leur projet d'entreprise d'économie sociale sur le territoire de la MRC d'Avignon.

CLIENTÈLE ADMISSIBLE

Les organismes à but non lucratif et incorporés et les coopératives qui respectent les principes suivants :

- Elle a pour finalité de servir ses membres ou la collectivité plutôt que de simplement engendrer des profits et viser le rendement financier.
- Elle a une autonomie de gestion par rapport à l'État.
- Elle intègre dans ses statuts et ses façons de faire un processus de décision démocratique impliquant les usagers et les usagers, les travailleuses et les travailleurs.
- Elle défend la primauté des personnes et du travail sur le capital dans la répartition de ses surplus et de ses revenus.
- Elle fonde ses activités sur le principe de la participation, de la prise en charge et de la responsabilité individuelle et collective.

ENTREPRISES ADMISSIBLES

- Les entreprises en phase de démarrage ou en expansion oeuvrant dans tous les secteurs d'activité qui répondent aux besoins de la population et des collectivités.
- Ces entreprises produisent des biens et des services; elles sont viables financièrement et procurent des emplois durables. Elles ont des sources de financement diversifiées et génèrent des revenus autonomes.
- Les projets doivent s'inscrire dans les secteurs d'activité que l'on retrouve dans le *Plan d'action local pour l'économie et l'emploi (PALÉE)* du CLD.

FORME D'AIDE

L'aide financière est d'un montant maximum de 25 000 \$ et est versée sous forme de contribution non remboursable.

Dépenses admissibles : Dépenses en capital telles que terrain, équipement, bâtisse, machinerie, acquisition de nouvelles technologies, fonds de roulement pour la 1^{re} année d'opération.